

Déclaration des droits de la personne

Date d'émission : Avril 2023

PropriétésDeChoix

À la Fiducie de placement immobilier (« Propriétés de Choix »), notre raison d'être est de *créer une valeur durable pour les générations*. Cette raison d'être est fondée sur la croyance que la valeur durable peut être créée en choisissant de faire ce qui est juste. Nous reconnaissons notre responsabilité de respecter et de protéger les droits de la personne de nos collègues, de nos locataires et des membres des communautés dans lesquelles nous opérons et construisons. Grâce à nos politiques, à nos codes de conduite (pour les collègues et les fournisseurs), à notre programme de conformité complet et à notre cadre de gouvernance robuste, nous nous efforçons de respecter les droits de nos collègues, ainsi que les nombreux travailleurs de notre chaîne d'approvisionnement.

Portée

Propriétés de Choix s'engage à respecter les droits de la personne. Notre engagement à respecter les droits de la personne s'applique à nos collègues, à nos partenaires d'affaires et à ceux qui fournissent des biens et des services à Propriétés de Choix. Nous nous attendons à ce que nos partenaires d'affaires et nos fournisseurs respectent le même engagement dans leurs activités et respectent les lois applicables en matière de droits de la personne et de normes du travail.

Nos politiques et nos pratiques sont fondées sur la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (ONU), ainsi que sur les lois et règlements relatifs aux droits de la personne et à l'emploi applicables dans les régions où nous exerçons nos activités.

Gouvernance

Propriétés de Choix se consacre à de robustes pratiques en matière de gouvernance. Ces pratiques sont conçues pour maintenir des normes élevées de surveillance, de responsabilisation, d'intégrité et d'éthique, pour assurer la conformité aux lois canadiennes et pour favoriser la croissance à long terme de l'entreprise. La supervision est assurée au niveau de la haute direction et est assurée par une équipe de conformité dédiée qui supervise nos programmes de conformité réglementaire et d'éthique. Chaque trimestre, le comité de vérification du Conseil reçoit des mises à jour au sujet du programme de conformité.

Code de conduite

Notre Code de conduite pour les collègues (le « Code ») reflète nos valeurs fondamentales : engagement, tenir à cœur, respect et excellence, et renforce notre engagement envers l'intégrité, le professionnalisme et la responsabilisation. Le Code de conduite définit clairement les attentes qui s'appliquent à tous les collègues : se traiter de manière équitable et respectueuse, se comporter avec éthique et honnêteté, ne tolérer ni discrimination ni harcèlement et de le dire si quelque chose ne va pas. Notre Code est géré par notre équipe de la conformité et est révisé chaque année et mis à jour au besoin. Nous demandons à nos collègues de reconnaître chaque année qu'ils ont lu et compris le Code.

Notre Code de conduite des fournisseurs (le « Code des fournisseurs ») s'applique à ceux qui fournissent des biens et des services et comprend tous les consultants, agents, entrepreneurs, courtiers et autres tiers (collectivement, les « fournisseurs ») qui font affaire avec Propriétés de Choix. Les fournisseurs sont responsables de toute violation du Code des fournisseurs, y compris celles de leurs entrepreneurs, mandataires, sous-traitants et sous-agents. Le Code des fournisseurs établit les attentes en matière de conduite éthique et de conformité aux lois applicables. Avec le Code des fournisseurs, nous nous attendons à ce que les fournisseurs s'engagent à traiter les gens avec dignité et à respecter leurs droits de la personne. Cela s'applique à leurs propres travailleurs et aux travailleurs des parties liées. Nos fournisseurs sont responsables de résoudre les problèmes liés aux droits de la personne au sein de leurs activités et nous nous engageons à les soutenir dans ces efforts. Par l'entremise de nos ententes contractuelles avec les fournisseurs, nous leur demandons de reconnaître et d'accepter de respecter notre Code des fournisseurs. Le Code des fournisseurs est géré par notre équipe de la conformité et est révisé chaque année et mis à jour au besoin.

Le Code des collègues et le Code des fournisseurs sont tous deux disponibles sur notre site Web à choicereit.ca/fr/governance-fr/.

Ligne Action-Intégrité

Nous encourageons les collègues et les fournisseurs à signaler tous les cas de non-respect du Code et du Code des fournisseurs ainsi que toute situation contraire à l'éthique. Il existe de nombreuses options pour signaler une telle instance, y compris la [ligne Action-Intégrité](#) indépendante gérée à l'externe. Tous les rapports font l'objet d'une enquête par l'équipe de conformité et le comité de vérification reçoit une mise à jour trimestrielle de tous les cas signalés.